

L'an deux mil douze, le vingt huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de M. BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 20 septembre 2012

Pour la délibération 1

Présents : BILLEROT Jérôme, SIMONNET Christophe, MOTILLON Pascal, AUVRAY Laetitia, BERNARD Sylvie, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, FOURNIER Daniel, GUYON Sophie, LUTTIAU François, RUSSEIL Stéphane, SEIGNEURET Jean-Luc, VIVIER Sylvie.

Excusé : SABOURIN Jean-Luc.

Pour la délibération 2

Présents : BILLEROT Jérôme, SIMONNET Christophe, MOTILLON Pascal, SABOURIN Jean-Luc, AUVRAY Laetitia, BERNARD Sylvie, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, FOURNIER Daniel, GUYON Sophie, LUTTIAU François, RUSSEIL Stéphane, SEIGNEURET Jean-Luc, VIVIER Sylvie.

Pour la délibération 3

Présents : BILLEROT Jérôme, SIMONNET Christophe, , SABOURIN Jean-Luc, AUVRAY Laetitia, BERNARD Sylvie, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, FOURNIER Daniel, GUYON Sophie, LUTTIAU François, RUSSEIL Stéphane, SEIGNEURET Jean-Luc, VIVIER Sylvie.

Excusé : MOTILLON Pascal.

Secrétaire de séance : DOMINEAU Samuel

Procès-verbal de la réunion du 31 août 2012 : modifications demandées par Monsieur LEMENTEC pour ces dires dans la délibération concernant le projet régional de schéma éolien. A savoir : "il évoque le système nucléaire qui lui semble beaucoup plus judicieux" par "les éoliennes industrielles ne remplaceront pas les centrales nucléaires" ; "les habitants de la commune signent la pétition contre" par "des habitants de la commune signent une pétition contre" et "le projet sur la commune de Fomperron verra le jour très prochainement" par "la DREAL devrait bientôt donner son avis sur le projet ZDE de la commune de Fomperron". Ces remarques sont prises en compte, même si elles ne changent pas les conclusions de la délibération.

Le procès-verbal du 31 août 2012 est adopté l'unanimité.

Délibérations :

2012-09-01 : SIGiL – Outils de gestion complémentaires

Monsieur le Maire informe les élus d'un e-mail du SIEDS, reçu en mairie le 21 août 2012, proposant à la commune, dans le cadre de l'adhésion au SIGiL, de valider un avenant à la convention du 12/11/2009 permettant l'utilisation d'outils de gestion complémentaires.

Lors du Comité Syndical du SIEDS du 28 juin 2010, les élus du SIEDS ont souhaité compléter le service SIGiL initial par de nouveaux outils de gestion tel que l'outil d'aide à la coordination de chantier (@ccords79) la gestion du patrimoine arboré et de la voirie, l'assainissement non collectif et les projets en cours d'étude tels que photo aérienne, instruction des demandes d'urbanisme.

C'est pourquoi, le comité syndical a accepté de mutualiser les coûts avec une prise en charge de 50% des dépenses de fonctionnement du SIGiL par le SIEDS en ajustant les contributions syndicales en fonction du nombre d'habitants par commune.

Tarif pour Exireuil : 500€ en 2012. Nouveau tarif indiqué sur l'avenant 700€.

L'avenant à la convention a été envoyé pour lecture à l'ensemble du conseil, avec la convocation.

Vu l'article 3 alinéa 4 des statuts du SIEDS relatif aux conditions d'exercice de la compétence facultative

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°02-06 -24-C-07-50 du 24 juin 2002,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°03-01 -C-07-30 du 13 janvier 2003,

Vu les délibérations du comité syndical du SIEDS des 19 février 2007 et 12 mars 2007 relatives à la mise en place du projet @CCORDS79 dans le cadre de la compétence facultative SIGil et notamment les modalités d'adhésion des communes,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°07-06 -25-C-04-94 du 25 JUIN 2007,

Vu la convention DGFIP signée entre la commune, le SIEDS et les partenaires associés

Vu la délibération du comité Syndical du SIEDS n°10-06-28-C-09-73 du Comité Syndical du 28 JUIN 2010

Considérant que le SIEDS dispose de la compétence *Système d'Information Géographique d'intérêt local* (SIGil)

Considérant que la commune dispose des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique dans le cadre du transfert de cette compétence,

Considérant que la convention de partenariat SIGil établie entre le SIEDS, la commune et les différents partenaires de réseaux est signée,

Considérant que la commune a délibéré en faveur de l'utilisation de l'outil @ccords79,

Considérant que la plateforme SIGil contient les outils de gestion complémentaires nécessaires pour la collectivité tel que la gestion de la voirie, la gestion du patrimoine arboré @ccords79.

Considérant que la plateforme SIGil contient l'outil @ccords79 visant à aider les communes dans son rôle de coordinateur de chantiers et ainsi améliorer la coordination de chantiers entre tous les acteurs du domaine public,

Considérant que la commune peut bénéficier de l'ensemble des services SIGil du SIEDS par le biais d'un avenant à la convention SIGIL signée le **12/11/2009**,

Considérant qu'il convient, afin de bénéficier de la totalité du service SIGIL à travers une seule et même convention, de résilier la délibération relative à @ccords79

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'annuler la délibération du 20/02/2009 autorisant le maire à signer la convention @ccords79
- d'accepter l'avenant, à la convention SIGIL ci-annexé, pour bénéficier de l'ensemble des services système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS dont l'outil @ccords79.
- d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention SIGIL précitée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider l'avenant à la convention annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

2012-09-02 : Réaménagement des locaux scolaires – signature des marchés

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'avancement du dossier d'appel d'offres "réaménagement des locaux scolaires" en procédure adaptée.

Le groupe de travail et le maître d'œuvre se sont rencontrés les 21 et 28 septembre 2012 pour l'ouverture des plis et l'étude des dossiers pour les propositions de choix des entreprises. AZ architectes, au regard des éléments collectés, avait pour tâche de rédiger un tableau de synthèse que Monsieur le Maire présente :

Critères de notation suivants :

Note financière 40% - Note technique 60%			
Inférieur à 1%	8 pts	Plus de 7% à 10%	4 pts
Plus de 1% à 2%	7 pts	Plus de 10% à 14%	3 pts
Plus de 2% à 4%	6 pts	Plus de 14% à 20%	2 pts
Plus de 4% à 7%	5 pts	Au-delà de 20%	1 pt

Lot 1 – VRD – Gros œuvre

Estimation : 92 000,00€

Analyse financière

Entreprises	Montant HT à la lecture	% par rapport au moins disant	Note financière	Observations
S.T.P.M. sarl	88 484,85 €	0,00%	8	offre conforme
BRISSON Tienno	98 020,47 €	10,78%	3	offre conforme
A à Z Construction	117 764,93 €	33,09%	1	offre conforme
L'entreprise FRAFIL n'a pas remis d'offre.				

Analyse mémoires techniques

Entreprises	Effectif moyen de l'entreprise garanti pour exécuter le chantier	Approbation du planning ou dates de disponibilité	Approbation du CCTP ou fiches techniques matériaux et matériels proposés	Procédés, mise en œuvre et traitement des déchets SOSED	Note technique	Observations
<i>Nbre de points max. attribués par catégorie</i>	2	2	2	2	8	
S.T.P.M. sarl	2	2	2	2	8	offre conforme
BRISSON Tienno	2	2	2	1,5	7,5	offre conforme mais notice SOGED succincte
A à Z Construction	2	0	2	2	6	offre conforme Planning : aucune info fournie

Proposition de classement des entreprises

Entreprises	Note (1) Financière	Note (2) Technique	Note (3) Modulée	Montant de l'offre de base	Classement
S.T.P.M. sarl	8,00	8,00	8,00	88 484,85 €	1
BRISSON Tienno	3,00	7,50	5,70	98 020,47 €	2
A à Z Construction	1,00	6,00	4,00	117 764,93 €	3

Proposition du maître d'œuvre et du groupe de travail : S.T.P.M sarl pour 88 484,85€ HT (marché de base).

Lot 2 – Charpente - Bardage

Estimation : 24 000,00€

Variante 1 : remplacement du plafond bois à volige disjointe par un plafond en panneaux plan

OSB

Option 1 : Cloison métallique

Analyse financière

Entreprises	Montant HT à la lecture	% par rapport au moins disant	Note financière	Variante 1	Option 1	Observations
BILLY	20 370,46 €	0,00%	8	2 961,13 €	1 919,08 €	offre conforme montant variante -5,95€
BODIN Philippe sarl	24 507,08 €	20,31%	1	3 241,24 €	3 089,70 €	offre conforme montant variante -619,54€
PILLET GINGREAU	23 175,73 €	13,77%	3	1 535,68 €	1 656,00 €	offre conforme montant variante -251,72€
L'entreprise VILQUIN n'a pas remis d'offre.						

Analyse mémoires techniques

Entreprises	Effectif moyen de l'entreprise garanti pour exécuter le chantier	Approbation du planning ou dates de disponibilité	Approbation du CCTP ou fiches techniques matériaux et matériels proposés	Procédés, mise en œuvre et traitement des déchets SOSED	Note technique	Observations
<i>Nbre de points max. attribués par catégorie</i>	2	2	2	2	8	
BILLY	2	2	2	2	8	offre conforme
BODIN Philippe sarl	2	2	2	2	8	offre conforme
PILLET GINGREAU	2	2	2	2	8	offre conforme

Proposition de classement des entreprises

Entreprises	Note (1) Financière	Note (2) Technique	Note (3) Modulée	Montant de l'offre de base	Classement	Montant y/c variante	Class y/c variante	Montant y/c option	Class y/c option
BILLY	8,00	8,00	8,00	20 370,46 €	1	20 364,51 €	1	22 289,54 €	1
BODIN Philippe sarl	1,00	8,00	5,20	24 507,08 €	3	23 887,54 €	3	27 596,78 €	3
PILLET GINGREAU	3,00	8,00	6,00	23 175,73 €	2	22 924,01 €	2	24 831,73 €	2

Proposition du maître d'œuvre et du groupe de travail : **BILLY** pour 20 370,46€ HT (marché de base).

Lot 3 – Couverture

Estimation : 12 000,00€

Analyse financière

Entreprises	Montant HT à la lecture	% par rapport au moins disant	Note financière	Observations
CAGEFER CO	11 703,62 €	0,00%	8	offre conforme

Analyse mémoires techniques

Entreprises	Effectif moyen de l'entreprise garanti pour exécuter le chantier	Approbation du planning ou dates de disponibilité	Approbation du CCTP ou fiches techniques matériaux et matériels proposés	Procédés, mise en œuvre et traitement des déchets SOSED	Note technique	Observations
<i>Nbre de points max. attribués par catégorie</i>	2	2	2	2	8	
CAGEFER CO	2	2	2	0	6	offre conforme mais aucune précision sur le traitement des déchets

Proposition de classement des entreprises

Entreprises	Note (1) Financière	Note (2) Technique	Note (3) Modulée	Montant de l'offre de base	Classement
CAGEFER CO	8,00	6,00	6,80	11 703,62 €	1

Proposition du maître d'œuvre et du groupe de travail : **CAGEFER CO** pour 11 703,62€ HT (marché de base).

Une seule offre proposée mais en dessous de l'estimatif. Le conseil décide de valider l'attribution du marché.

Lot 4 – Menuiseries extérieures intérieures – Cloisons – Plafonds – Carrelage - Faïence

Estimation : 28 900,00€

Option 1 : Profil à gorge en pvc Schluter pour transition carrelage/revêtement mural

Option 2 : Habillage des bâtis-soutiens de wc suspendus

Analyse financière

Entreprises	Montant HT à la lecture	% par rapport au moins disant	Note financière	Option 1	Option 2	Observations
TECHNISOL	27 575,69 €	0,00%	8	non chiffrée	non chiffrée	offre conforme
MOTARD	34 864,40 €	26,43%	1	594,00 €	440,00 €	offre conforme
DALLERIT eurl	35 806,43 €	29,85%	1	955,80 €	1 200,00 €	offre conforme
BODIN Philippe sarl	33 289,54 €	20,72%	1	885,60 €	493,68 €	offre conforme

Les entreprises BOIS CREATIF et GIRAR n'ont pas remis d'offre.

Analyse mémoires techniques

Entreprises	Effectif moyen de l'entreprise garanti pour exécuter le chantier	Approbation du planning ou dates de disponibilité	Approbation du CCTP ou fiches techniques matériaux et matériels proposés	Procédés, mise en œuvre et traitement des déchets SOSED	Note technique	Observations
<i>Nbre de points max. attribués par catégorie</i>	2	2	2	2	8	
TECHNISOL	2	2	1,5	1,5	7	offre conforme
MOTARD	2	2	1,5	2	7,5	offre conforme
DALLERIT eurl	2	2	2	2	8	offre conforme
BODIN Philippe sarl	2	2	1,5	2	7,5	offre conforme

Proposition de classement des entreprises

Entreprises	Note (1) Financière	Note (2) Technique	Note (3) Modulée	Montant de l'offre de base	Classement
TECHNISOL	8,00	7,00	7,40	27 575,69 €	1
MOTARD	1,00	7,50	4,90	34 864,40 €	3
DALLERIT eurl	1,00	8,00	5,20	35 806,43 €	2
BODIN Philippe sarl	1,00	7,50	4,90	33 289,54 €	3

Proposition du maître d'œuvre et du groupe de travail : **TECHNISOL** pour 27 575,69€ HT (marché de base).

Lot 5 – Peinture

Estimation : 4 500,00€

Analyse financière

Entreprises	Montant HT à la lecture	% par rapport au moins disant	Note financière	Observations
GIRARD Pierre sarl	3 851,05 €	0,00%	8	offre conforme
ARMONIE DECO	4 801,47 €	24,68%	1	offre conforme

Analyse mémoires techniques

Entreprises	Effectif moyen de l'entreprise garanti pour exécuter le chantier	Approbation du planning ou dates de disponibilité	Approbation du CCTP ou fiches techniques matériaux et matériels proposés	Procédés, mise en œuvre et traitement des déchets SOSED	Note technique	Observations
<i>Nbre de points max. attribués par catégorie</i>	2	2	2	2	8	
GIRARD Pierre sarl	2	2	2	2	8	offre conforme
ARMONIE DECO	2	2	2	2	8	offre conforme

Proposition de classement des entreprises

Entreprises	Note (1) Financière	Note (2) Technique	Note (3) Modulée	Montant de l'offre de base	Classement
GIRARD Pierre sarl	8,00	8,00	8,00	3 851,05 €	1
ARMONIE DECO	1,00	8,00	5,20	4 801,47 €	2

Proposition du maître d'œuvre et du groupe de travail : **GIRARD Pierre sas** pour 3 851,05€ HT (marché de base).

Lot 6 – Électricité

Estimation : 13 000,00€

Analyse financière

Entreprises	Montant HT à la lecture	% par rapport au moins disant	Note financière	Observations
E.E.A.C	12 803,61 €	0,00%	8	Offre conforme L'entreprise a oublié de reporter les prix des convecteurs électriques dans la colonne totaux (plus value de 1 990€ HT), mais confirme maintenir son offre suivant l'acte d'engagement
GATINELECT	14 940,26 €	16,69%	2	Offre conforme
CETP-INDUSTRIE	24 013,72 €	87,55%	1	Offre conforme
MACOIN-AUMONIER	15 548,52 €	21,44%	1	Offre conforme
Les entreprises BRUNET et MENARD ELECTRICITE n'ont pas remis d'offre.				

Analyse mémoires techniques

Entreprises	Effectif moyen de l'entreprise garanti pour exécuter le chantier	Approbation du planning ou dates de disponibilité	Approbation du CCTP ou fiches techniques matériaux et matériels proposés	Procédés, mise en œuvre et traitement des déchets SOSED	Note technique	Observations
<i>Nbre de points max. attribués par catégorie</i>	2	2	2	2	8	
E.E.A.C	2	2	2	0	6	offre conforme mais aucune indication sur le traitement des déchets
GATINELECT	2	2	2	2	8	offre conforme
CETP-INDUSTRIE	2	2	2	2	8	offre conforme
MACOIN-AUMONIER	2	2	2	2	8	offre conforme

Proposition de classement des entreprises

Entreprises	Note (1) Financière	Note (2) Technique	Note (3) Modulée	Montant de l'offre de base	Classement
E.E.A.C	8,00	6,00	6,80	12 803,61 €	1
GATINELECT	2,00	8,00	5,60	14 940,26 €	2
CETP-INDUSTRIE	1,00	8,00	5,20	24 013,72 €	3
MACOIN-AUMONIER	1,00	8,00	5,20	15 548,52 €	3

Proposition du maître d'œuvre et du groupe de travail : E.E.A.C. pour 12 803,61€ HT (marché de base).

Lot 7 – Plomberie - Ventilation

Estimation : 20 500,00€

Option : 1 : plus value pour la mise en place de cuvettes suspendues à la place des cuvettes au sol.

Analyse financière

Entreprises	Montant HT à la lecture	% par rapport au moins disant	Note financière	Option 1	Observations
GOURBEAU sarl	16 620,41 €	0,00%	8	1 703,84 €	Offre conforme
M & C	17 624,11 €	6,04%	5	3 476,00 €	Offre conforme 2 erreurs de calcul : le montant du marché de base est de 17 618,36€ Option : erreur de calcul le montant de l'option est de 3 416€
BRUNET	21 086,00 €	26,87%	1	3 820,00 €	Offre conforme
L'entreprises CLC Sanitaire n'a pas remis d'offre.					

Analyse mémoires techniques

Entreprises	Effectif moyen de l'entreprise garanti pour exécuter le chantier	Approbation du planning ou dates de disponibilité	Approbation du CCTP ou fiches techniques matériaux et matériels proposés	Procédés, mise en œuvre et traitement des déchets SOSED	Note technique	Observations
<i>Nbre de points max. attribués par catégorie</i>	2	2	2	2	8	
GOURBEAU sarl	2	1	2	2	7	offre conforme mais aucune indication sur le respect du planning
M & C	2	2	2	2	8	offre conforme
BRUNET	2	2	2	2	8	offre conforme

Proposition de classement des entreprises

Entreprises	Note (1) Financière	Note (2) Technique	Note (3) Modulée	Montant de l'offre de base	Classement	Montant y/c option	Class y/c option
GOURBEAU sarl	8,00	7,00	7,40	16 620,41 €	1	18 324,25 €	1
M & C	5,00	8,00	6,80	17 624,11 €	2	21 040,11 €	2
BRUNET	1,00	8,00	5,20	21 086,00 €	3	24 906,00 €	3

Proposition du maître d'œuvre et du groupe de travail : GOURBEAU sarl pour 18 324,25€ HT (marché de base + option 1).

Après avoir pris connaissance des propositions des entreprises et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide du choix des entreprises :

lot n°1 – VRD – Gros-oeuvre

L'entreprise **S.T.P.M sarl** : Mardre – 794500 Saint-Léger de la Martinière pour un montant de 88 484,85€ H.T (marché de base).

lot n°2 – Charpente – Bardage

L'entreprise **BILLY** : Parc d'activités St Porchaire – 49 rue Lavoisier – 79300 Bressuire
variante 1 : non
option 1 : oui
pour un montant de 20 370,46€ H.T (marché de base) + 1 919,08€ HT (option 1)

lot n°3 – Couverture

L'entreprise **CAGEFER CO** : ZA Le Luc – 79410 Echiré pour un montant de 11 703,62 € H.T. (marché de base).

lot n°4 – Menuiseries extérieures & Intérieures – Cloisons – Plafonds – Carrelage – Faïence

L'entreprise **TECHNISOL** : 6 chemin des coutures – 79370 Thorigné
option 1 : non
option 2 : non
pour un montant de 27 575,69€ H.T. (marché de base).

lot n°5 – Peinture

L'entreprise **GIRARD Pierre sas** : ZA les Pazioterie – 86600 Colombiers pour un montant de 3 851,05€ H.T. (marché de base).

lot n°6 – Électricité

L'entreprise **E.E.A.C.** : Impasse des perdrix – 79370 Celles Sur Belle pour un montant de 12 803,61€ H.T. (marché de base).

lot n°7 – Plomberie – Ventilation

L'entreprise **GOURBEAU sarl** : 8 allée cytises – 86360 Chasseneuil du Poitou pour un montant de 16 620,41€ H.T (marché de base) + 1 703,84€ HT (option 1).

Soit un montant global de 181 409,69€ H.T. + 3 622,92€ H.T. d'options soit 185 032,61€ H.T.

- et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces liées aux marchés.

2012-09-03 : Vente de petit matériel (ancienne cantine)

Après démolition et organisation de la nouvelle cantine, un certain nombre de matériel a été mis de côté car inadapté ou plus utile (tables inox, éviers, hottes aspirantes...).

Afin de ne pas faire perdre ce matériel, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder chaque matériel individuellement au plus offrant
- de sortir ces divers matériels de l'actif au rythme des ventes
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux ventes et à émettre les titres
- de déclarer la cession du matériel en Trésorerie au fur et à mesure des cessions, par une attestation du maire référençant le matériel et le prix obtenu.

*Exireuil, le 1^{er} octobre 2012
Le Maire,
Jérôme BILLEROT*